



PUBLIC CONCERNÉ :

La formation PSC1 concerne toute personne souhaitant apprendre les gestes qui sauvent. La PSC1 est toutefois vivement **recommandé** pour certaines activités, également **exigé** pour l'exercice de métiers particuliers ou l'inscription à certains concours ou examens (à partir du Brevet des collèges session 2011). La PSC1 est par exemple le **diplôme requis** pour exercer les fonctions d'assistant sanitaire en séjour de vacances... La formation se déroule donc en classe de 3^e au collège Blanche de Castille.

OBJECTIF GÉNÉRAL :

A l'issue de la formation, le participant doit être capable d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à :

- 👉 1. Protéger la victime et les témoins,
- 👉 2. Transmettre l'Alerte aux secours d'urgence adaptés,
- 👉 3. Empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours

Déroulement des formations PSC1 :

Pendant les formations PSC1, les démonstrations et conclusions ne prennent qu'**1/3** du temps d'apprentissage. Durant les **2/3** du temps restant, les participants réalisent l'**apprentissage des gestes** de secours et sont en pleine activité. Ces gestes sont rectifiés et ajustés par le formateur dans le respect du PSC1. Il s'agit donc d'une **formation concrète basée sur l'apprentissage des gestes** à partir d'une formation **théorique**.

Age Minimum : 10 ans

Durée de la formation : 12 heures

Nombre de participants : Le référentiel national PAE3 précise : "Le nombre de participants par formation doit tenir compte du nombre de formateurs, des locaux et du matériel à disposition. Les ateliers pratiques doivent se limiter à 10 participants maximum pour 1 formateur. Cependant, le nombre total de participants par action de formation « PSC 1 » ne doit pas excéder 30 (3 formateurs)" (Cf Référentiel PAE3 Page MIII-2.1-2°)

Diplôme : **CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE CITOYEN DE SÉCURITÉ CIVILE - Prévention et Secours Civiques de Niveau 1** (A conserver précieusement)

La formation aux gestes qui sauvent n'est plus sanctionnée par une simple "**Attestation de Formation**" (AFPS). Elle est désormais validée par un "**Certificat de compétences**" (Notion plus forte). La modification du nom de ce diplôme de secourisme n'est pas anodine puisqu'il est désormais intégré à la formation psc1 l'utilisation du DAE "Défibrillateur Automatisé Externe".

Validité du diplôme : validité sans limite de durée (illimitée).

Toutefois il est recommandé de suivre des **formations continues**, pour mettre à jour vos connaissances :

Deux raisons simples :

- L'être humain oublie dans le temps...
- Les gestes techniques de secourisme s'améliorent et se voient modifiés, rectifiés et simplifiés dans le temps

Conditions d'attribution du certificat de compétences PSC1 :

Ce certificat de compétences est délivré aux personnes qui ont participé à **TOUTES** les parties de la formation. Cette participation doit comprendre :

- La réalisation de **TOUS** les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage ;
- La participation **au moins une fois** en tant que **sauveteur** à un **CAS CONCRET** au cours de la formation.

Voici les différentes parties qui sont abordées à la PSC1 :

PSC1 = Prévention et Secours Civiques niveau 1

Partie 1 : La protection

Partie 2 : L'alerte

Partie 3 : La victime s'étouffe

Partie 4 : La victime saigne abondamment

Partie 5 : La victime est inconsciente

Partie 6 : La victime ne respire pas

Partie 7 : La victime se plaint d'un malaise

Partie 8 : La victime se plaint après un traumatisme (plaie, brûlure, atteinte des os et des articulations...)

Partie 9 : Synthèse et cas concrets

Pour ceux qui souhaitent aller plus loin :



Textes officiels : Mise en place du Secourisme en milieu scolaire
<http://eduscol.education.fr/cid47504/college-et-lycees.html>



Le guide national de référence

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_l_interieur/defense_et_securite_civiles/formation/nfasc/acs/psc-1/downloadFile/attachedFile/psc1-juillet_2009.pdf?nocache=1256736610.61



Pourquoi le Défibrillateur ? : vidéos

<http://www.desgestesquisauvent.org/index.php/fre/Temoignages>



Site officiel de la Protection Civile Française
<http://www.protectioncivile.org>



Site officiel de la croix-rouge.fr rubrique "Je-me-forme"
<http://www.croix-rouge.fr/Je-me-forme>



Texte officiels : Devenir Moniteur ou instructeur PSC1 dans l'éducation nationale ?
<http://eduscol.education.fr/cid48468/moniteurs-instructeurs.html>



Pour moniteurs : Les grands changements à la PSC1
<http://www.secourisme.net/spip.php?article351>